

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 14/12/2015

Date de la convocation:
08/12/2015
Date d'affichage:
09/12/2015

L' an 2015 et le 14 Décembre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 35
En exercice : 35
Votants : 30

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :
Absent(s) : MM : KLIPFEL Jean-Louis, NICASTRO Gérard, OTT Alexis, SCHERTZ Christophe
Excusé(s) : Mme LEDIG Evelyne

Secrétaire de séance :
M. MULLER Jean.

Réf : 160.2015
Vote : A la majorité
Pour : 28
Contre : 0
Abstentions : 0
Mention exécutoire : Non

**160.2015 : SIG : avenant n°1 à la convention avec la communauté de communes du
pays de Wissembourg.**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5111-1-1 et R.5111-1,

Considérant la demande de la communauté de communes du pays de Wissembourg,

Considérant la délibération de la communauté de communes du pays de Wissembourg en date du 04.05.2015,

Considérant la proposition d'avenant à la convention de création et gestion d'un service unifié temporaire du service SIG fixant les droits et obligations des parties,

Extrait des délibérations n° 125/2015
Reçu en préfecture le 21/12/2015
Affiché le
ID : 067-200013050-20151214-D_CC_160_2015-DE

Vu la délibération n° 125.2015 du conseil communautaire du 29.06.2015 « Création d'un service unifié temporaire du service SIG avec la communauté de communes du pays de Wissembourg »,

Vu la réunion de travail du comité de pilotage CCSP-CCPW en date du 12.11.2015,

Vu la demande d'avis au comité technique,

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du vice-président M Alain FUCHS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, décide :

- **De valider la proposition de prolonger la convention pour l'année 2016, et les autres dispositions précisées dans l'avenant n°1,**
- **D'autoriser le président à signer l'avenant fixant les modalités de mise en œuvre de ce service unifié, notamment financiers,**
- **D'autoriser le président à signer tout document et à engager tout partenariat concourant à l'exécution de la présente délibération.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 16/12/2015

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE HAGUENAU -
WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

